



BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 18 FEVRIER 2022

P.V. N° 112
Dossier N° 1

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

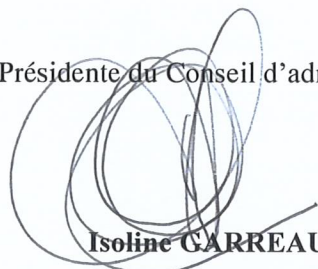
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la participation de l'organisation d'un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels en 2022,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- Se prononcer sur la participation du SDIS de Seine-et-Marne à un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels en 2022 ;
- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer la convention de partenariat avec le SDIS des Yvelines.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU